

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°2A-2021-051

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

Sommaire

Direction départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations / Secrétariat général

2A-2021-03-31-00005 - Arrêté portant la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations (3 pages)

Page 3

Maison d'Arrêt AJACCIO /

2A-2021-03-31-00004 - Direction MA AJACCIO - ARRETE DELEGATION SIGNATURE ET D'ASSISTANCE CE Mr ERNSTBERGER POUR ELECTION (1 page)

Page 7

Direction départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

2A-2021-03-31-00005

31/03/2021: M.Pascal LELARGE

Arrêté portant la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n° du portant la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud Chevalier de la Légion d'honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment son article 1;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 25;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu la proposition de la préfiguratrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corse-du-Sud ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud,

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13 Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr - www.corse-du-sud.gouv.fr - @Prefet2A

ARRETE

- Article 1^{er} Les agents, dont la liste est arrêtée en pièce jointe, sont affectés à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.
- Article 2 Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection de la Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le

Le préfet

Pascal LELARGE

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u>

Alessandri Jean Amato Carole Antona Danièle Antona Véronique Antonini Marie-José Avolio Alexandra

Balbi Igor
Belleteste Sylvie
Bentounsi Vincent
Bernardini Eliane
Berni Danielle
Bertaudière Alban
Blanchard Olivia
Blanchard Philippe

Bonelli Marie-Laurence
Bonnefoy Carole
Bourdeau Ilann
Breton Charlotte
Campia Catherine
Campos Valérie
Casanova Pascal
Casasoprana François
Catalini Marylène
Deffrasnes Françoise
Degrugilliers Claire

Delahaye-Panchout Brigitte

Desindes Chantal
Dubois Toussainte
Ferrucci Alain
Fiamma Joanna
Floury Marie-Laure
Gamerre Ambre
Gentil Dominique
Guidone Christophe
Hamioud Mouna
Heliot Franck

Jeanin-Merlin Céline

Lafolly Lucie
Le Bleis Didier
Le Botlan Catherine
Leuvrey Olivier
Leva Brice
Lovichi Angeline
Marchi Anne
Mastio Marie-Claire
Maurel Gilles
Medori Amélie

Melin-Langlois Frédérique

Morand Anne Mortreuil Gérard Mulas Enrico Nicolaï Carole Ori Renée

Meganck Bruno

Ori-Nlend Jeanne
Orlandi Florence
Pajanacci Jocelyne
Passoni Sabine
Pauvert Amandine
Poli Marlène
Pouthier Stéphane
Raccah Marie-Thérèse

Renucci Philippe Sansoni Alexia Schwartz Jeanine Senac Estelle Timsit Thaïs Versini Jacqueline Vicens Valérie Vinit Joëlle Zizaoui Malika Zucarelli Vanina

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13 Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr - @Prefet2A

Maison d'Arrêt AJACCIO

2A-2021-03-31-00004

31/03/2021:

Direction MA AJACCIO - ARRETE DELEGATION
SIGNATURE ET D'ASSISTANCE CE Mr
ERNSTBERGER POUR ELECTION



Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille

A Ajaccio,

Le 25 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 12 février 2018 nommant Monsieur MIGLIACCIO Patrick,
- en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Ajaccio

Le chef de l'établissement de maison d'arrêt d'Ajaccio

ARRÊTE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à Monsieur ERNSTBERGER, Jérôme, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Ajaccio à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2: Monsieur ERNSTBERGER, Jérôme, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Ajaccio, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la maison d'arrêt d'Ajaccio, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement de la maison d'arrêt d'Ajaccio lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Ajaccio, Le 25 mars 2021

